

2020-10-26/05

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune
De COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 19 octobre 2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 26 octobre 2020 à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvie LEFRANC Maire

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain
COCHET, Pascal, NAROZNY, Emmanuel, GOJJAT Sébastien, BULAND Dominique, HETTIER Xavier, BACHELIER Sylviane, MALLET Vanessa
Absent et excusé : FORLINI Dominique (procuration donnée à BACHELIER Sylviane)
Secrétaire de séance : BONNART Alain

Séance du 26 octobre 2020

Délibération : 2020-10-26/05 : Décision modificative pour Fonds de Concours

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dimin. de crédits	Augm. de crédits	Dimin. de crédits	Augm. de crédit
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	4258.80	0.00	0.00	0.00
TOTAL D 011 Charges à caractère général	4258.80	0.00	0.00	0.00
D-023 : virement à la section d'investissement	0.00	4258.80	0.00	0.00
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	0.00	4258.80	0.00	0.00
Total FONCTIONNEMENT	4258.80	4258.80	0.00	0.00
INVESTISSEMENT				
R-021 virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	4258.80
TOTAL R 021 : virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	4258.80
D-20411 Matériel de bureau et matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles	0.00	4258.80	0.00	4258.80

TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	4258.80	0.00	4258.80
Total Général		4258.80		4258.80

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à 4258.80 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Courgivaux, le 26 octobre 2020
La Maire, Sylvie LEFRANC

<p><u>Vote :</u> Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>
--

